Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ère CLASSE
SESSION 2010

Epreuve écrite d'admissibilité

[redacted]

Epreuve écrite à caractère professionnel.
L'épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

(Durée : 1h30 - coefficient 2).

Avant de commencer à composer votre épreuve écrite, il convient de lire ***attentivement*** les consignes suivantes :

Le sujet qui vous a été distribué comporte 7 pages numérotées de 1 à 7.

1- Assurez-vous que vous **disposez d'un sujet correspondant à la spécialité choisie** lors de votre inscription *(aucun autre sujet ne sera distribué après cette vérification).*

2- Vérifiez **qu'il ne vous manque pas de page** *(aucune réclamation ne sera possible après cette vérification).*

3- L'utilisation d'une **calculatrice (sans imprimante) est autorisée.**
L'utilisation d'un téléphone portable **en fonction calculatrice est interdite.**

4- Vous devrez **obligatoirement répondre aux questions directement sur le sujet**.

5- Afin de conserver l'anonymat, **vous ne devez en aucun cas inscrire votre nom sur ce sujet**. Vous devrez inscrire votre nom **uniquement** à l'endroit indiqué sur la copie jointe, déposée sur la table (celle-ci sera agrafée à votre sujet au moment de l'émargement).

6- Les **feuilles de brouillon** ne seront pas corrigées

Pour information : le sujet sera noté sur un nombre total de 20 points.

DOCUMENT 1 : Descriptif de la commande du Conseil Général de la Loire-Atlantique page 5

DOCUMENT 2 : Parc Machines page 5

DOCUMENT 3 : Extrait du tarif fournisseur page 5

Document 4 : Pictogrammes page 5

DOCUMENT 5 : Extrait fiche technique : plan de la salle de spectacle (1 page) page 6

DOCUMENT 6 : Règle de sécurité en ERP (1 page) page 7

▪ Première partie : Documents 1 à 4. Questions 1 et 2

Agent polyvalent au conseil général de la Loire Atlantique, votre chef de service vous soumet une commande, dont vous trouverez le descriptif dans le *document 1*, pour la réalisation d'une information à destination des administrés. Vous devez prendre en compte cette commande très urgente et la réaliser dans les délais.

1- Répondez aux questions suivantes, à l'aide des *documents 1, 2 et 3* et de vos connaissances personnelles :

- **Quelle machine de votre parc allez-vous utiliser pour réaliser le tirage dans les délais les plus rapides et quel code de papier allez-vous commander à votre fournisseur ? Justifiez vos réponses (3 points) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Quelle quantité de rames allez-vous commander afin de réaliser ce tirage complet ? Quels seront le poids et le coût de votre commande de papier ? Précisez vos calculs (4.5 points) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2- Donnez la signification des pictogrammes présentés dans le document 4 (1.5 points) :

N°1

.....

.....

.....

N° 2

.....

.....

.....

N°3

.....

.....

.....

▪ Deuxième partie : Documents 5 et 6 Question 3

Dans le but de préparer une manifestation estivale, votre chef de service vous remet un dossier technique concernant la salle de spectacle prévue pour cette manifestation dont vous trouverez un extrait dans les ***documents 5 et 6.***

3- Répondez aux questions suivantes, à l'aide des *documents 5 et 6* et de vos connaissances personnelles :

- **Combien de spectateurs maximum pourront être accueillis dans la salle de spectacle sachant qu'il faut prévoir 3 places handicapées ? Précisez vos calculs (2.5 points) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Quelle est la surface maximale de l'espace de jeu ? Quelle doit être la largeur des dégagements de l'entrée du public sachant que la salle n'accueille pas plus de 50 artistes et techniciens à la fois (en plus des spectateurs) ? Précisez vos calculs (6 points) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **A quoi sert le « rideau acoustique » indiqué sur le plan ? Développez votre réponse (2.5 points) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENT 1 : DESCRIPTIF DE LA COMMANDE

- Dépliant, deux plis roulés (3 volets)
- Impression : deux couleurs recto et verso (noir + bleu reflex)
- Format fini plié : 100 x 210 mm
- Format fini ouvert : 297 x 210 mm
- Format de tirage : 450 x 640 mm (4 poses par feuille)
- 1 jeu de films fournis par page (au format 100 x 210 mm)
- Quantité 8000 exemplaires
- Papier de tirage : couché moderne mat deux faces, chromomat 115 g/m2
- Couverture de la surface de bleu reflex : 35 % du format fini ouvert d'un dépliant
- Consommation de bleu reflex : 1,5 g/m2
- Livraison : le 10 février

DOCUMENT 2 : PARC MACHINES

	FORMAT MAXI PAPIER	PASSE PAR CALAGE	PASSE PAR ROULAGE
GTO Monochrome	320 x 460 mm	50 feuilles	2 %
GTO 2 Couleurs	320 x 460 mm	100 feuilles	3 %
ROLAND 202 – 2Couleurs	520 x 720 mm	100 feuilles	3 %
SPEEDMASTER 4 Couleurs	720 x 1020 mm	300 feuilles	4 %
PLIEUSE 4+1 MBO	460 x 650 mm	/	2 %

DOCUMENT 3 : EXTRAIT DU TARIF FOURNISSEUR

CODE	DESIGNATION	G/M²	FORMAT en cm	Nbre de feuilles par rame	POIDS en Kg	UF	PRIX en €
035612	CHROMOMAT CLUB	115	32 X 45	500	8,28	MF	37,70
002013	CHROMOMAT CLUB	115	45 X 64	500	16,56	MF	75,51
002014	CHROMOMAT CLUB	115	52 X 74	500	22,13	MF	100,74
002015	CHROMOMAT CLUB	115	58 X 92	250	15,34	MF	139,65
035613	CHROMOMAT CLUB	115	58 X 78	250	13,01	MF	118,43
002016	CHROMOMAT CLUB	115	65 X 70	250	13,08	MF	119,04
002017	CHROMOMAT CLUB	115	65 X 92	250	17,19	MF	156,46

DOCUMENT 4 : PICTOGRAMMES

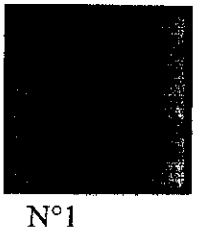
N°1

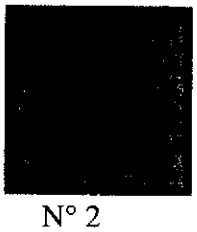
N° 2

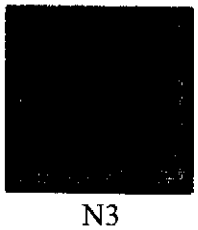
N3

DOCUMENT 5

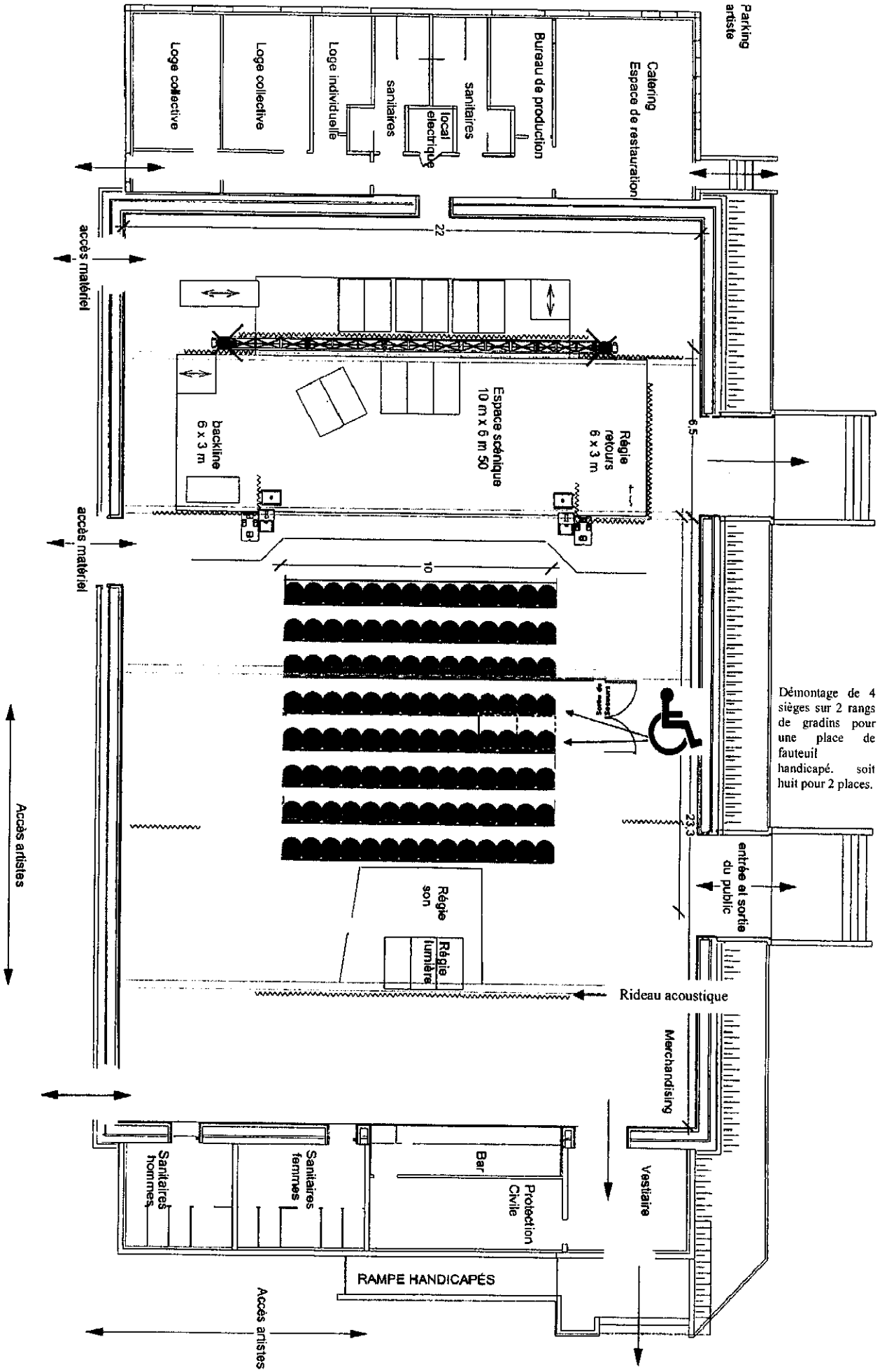
Parking artiste
Catering
Espace de restauration
Bureau de production
sanitaires
local électrique
sanitaires
Loge individuelle
Loge collective
Loge collective
22
accès matériel
Espace scénique
10 m x 6 m 50
Régie retours
6 x 3 m
backline
6 x 3 m
6,5
accès matériel
10
Démontage de 4 sièges sur 2 rangs de gradins pour une place de fauteuil handicapé. soit huit pour 2 places.
23,3
entrée et sortie du public
Accès artistes
Régie son
Régie lumière
Rideau acoustique
Merchandising
Sanitaires hommes
Sanitaires femmes
Bar
Protection Civile
Vestiaire
RAMPE HANDICAPÉS
Accès artistes

DOCUMENT 6 : REGLES DE SECURITE EN ERP (établissements recevant du public)

Article CO 36 Unité de passage, largeur de passage

§ 1. Chaque dégagement doit avoir une largeur minimale de passage proportionnée au nombre total de personnes appelées à l'emprunter.

§ 2. Cette largeur doit être calculée en fonction d'une largeur type appelée " **unité de passage** " de 0,60 mètre. Toutefois, quand un dégagement ne comporte qu'une ou deux unités de passage, la largeur est respectivement portée de 0,60 mètre à 0,90 mètre et de 1,20 mètre à 1,40 mètre.

Article CO 38 Calcul des dégagements

§ 1. Les niveaux, locaux, secteurs ou compartiments doivent être desservis dans les conditions suivantes, en fonction de l'effectif des personnes qui peuvent y être admises:

a) De 1 à 19 personnes :

Par un dégagement ayant une largeur d'une unité de passage.

b) De 20 à 50 personnes:

Soit par deux dégagements donnant sur l'extérieur ou sur des locaux différents non en cul-de-sac. L'un de ces dégagements doit avoir une largeur d'une unité de passage, l'autre pouvant être un dégagement accessoire;

(Arrêté du 22 décembre 1981.) " Soit, pour les locaux situés en étage par un escalier ayant une largeur d'une unité de passage complété par un dégagement accessoire si le plancher bas du niveau accessible au public est situé à plus de huit mètres au-dessus du sol, ou s'il est fait application de l'article CO 25 relatif aux compartiments, soit pour les locaux situés en sous-sol, par un escalier ayant une largeur d'une unité de passage complété par un dégagement accessoire. "

c) De 51 à 100 personnes

Par deux dégagements d'une unité de passage ou par un de deux unités. Dans ce dernier cas, ce dégagement doit être complété par un dégagement accessoire.

d) Plus de 100 personnes:

Par deux dégagements jusqu'à 500 personnes, augmentés d'un dégagement par 500 personnes ou fraction de 500 personnes au-dessus des 500 premières. (Arrêté du 22 décembre 1981.) " La largeur des dégagements doit être calculée à raison d'une unité de passage pour 100 personnes ou fraction de 100 personnes; au-dessous de 501 personnes, le nombre d'unités de passage est majoré d'une unité. "